COMMUNE DE MASSONGEX

PLAN GENERAL D'AFFECTATION DES ZONES

- Zone vieux village
- Zone de construction*
- Zone de golf
- Zone sports et loisirs
- Zone de production d'énergie du palier "MBR"
- Zones de constructions et installations d'intérêt public
- Zone de dépôt de matériaux pour la déchetterie communale
- Zone extraction et dépôt de matériaux
- Périmètre PAD carrière secteurs Les Iliettes-Champ Bernard-Freneys
- Zone agricole I
- Zone agricole II
- Zone agricole protégée
- Zone agricole spéciale de la pisciculture
- Zone protection du paysage d'importance communale
- Zone protection de la nature d'importance cantonale
- Zone protection de la nature d'importance communale

A titre indicatif:

- Secteur archéologique
- Bâtiment site
- Bâtiment historique

A titre indicatif:

- Captage source
- Zone de protection des sources SI
- Zone de protection des sources SII
- Zone de protection des sources SIII
- Périmètre de protection des sources

Zones de dangers

- Zone de danger de crue élevé
- Zone de danger de crue moyen
- Zone de danger de crue faible
- Zone de danger de crue résiduel
- Périmètre d'inondation du Rhône
- Périmètre d'inondation de la Vièze
- Danger chute de pierres élevé
- Danger chute de pierres moyen
- Danger chute de pierres faible
- Danger chute de pierres avéré
- Espace cours d'eau transitoire indicatif
- Aire forestière indicative
- Haies et bosquets dignes de protection
- Chemins de randonnée pédestre homologués
- Itinéraires vélo répertoriés
- Chemins de randonnée pédestre communaux
- Itinéraires vélo communaux
- IVS (Voies historiques) local

* Pour connaître le détail des affectations des zones de construction, se référer au plan d'affectation des zones 1:2'000

N° 9520-2H	sollertia Groupe d'ingénieurs CEP Communauté d'études pluridisciplinaires à Martigny	Situation 1:5000	Décembre 2015

Massongex décembre 2015

Le Président :
Bernard Moulin

La secrétaire :
Sandra Martin

Homologué par le conseil d'Etat le : .....
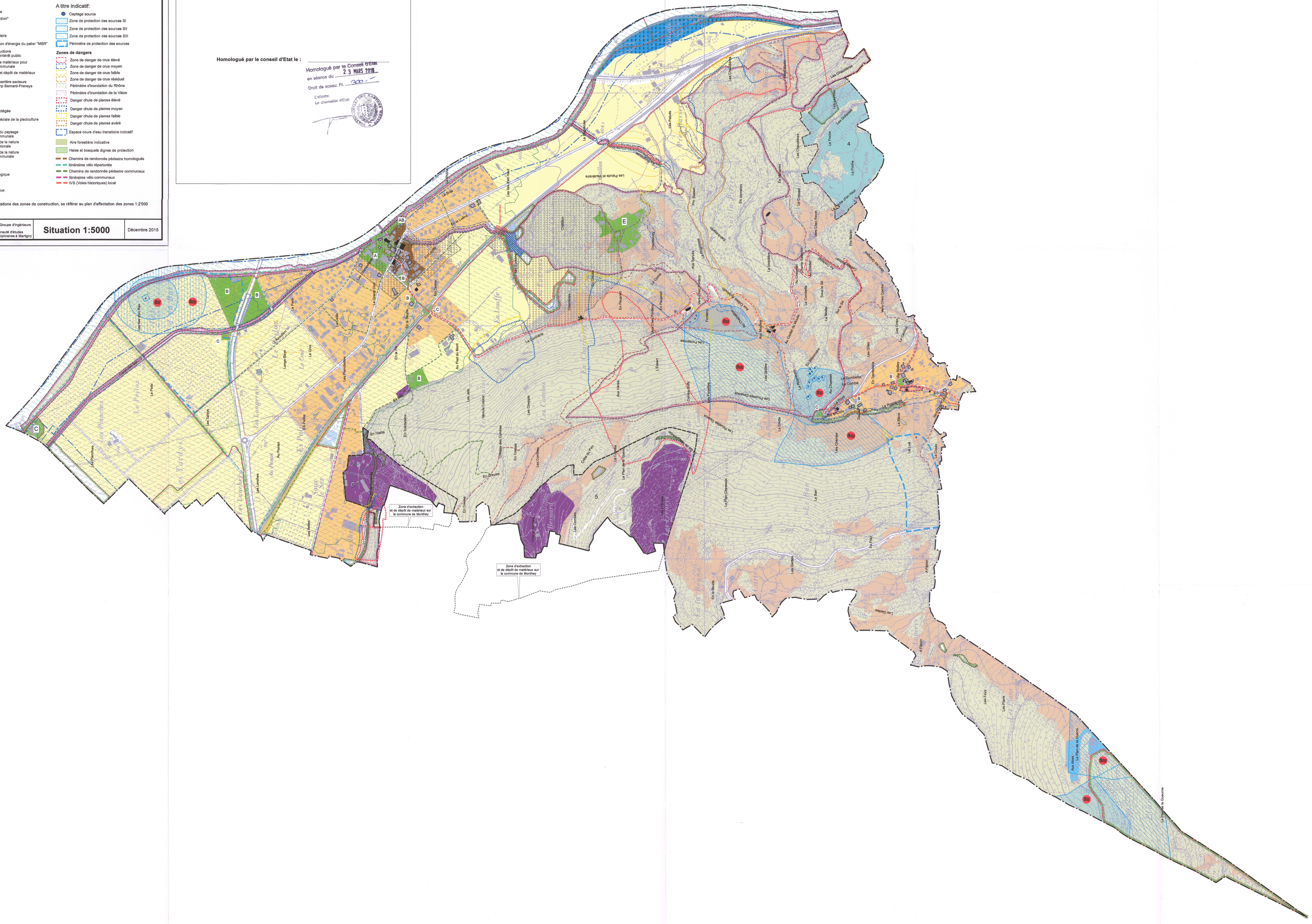
Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 23 MARS 2016
Droit de sceau: Fr. 300.-
L'attaché:
Le chancelier d'Etat: